

S'installer en Agriculture Paysanne

Avec l'ADEAR 37 et InPACT 37



L'Agriculture Paysanne permet à un maximum de paysan·nes répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant, dans un cadre de vie apprécié par tous.

L'ADEAR 37 propose un accompagnement en plusieurs étapes : elle invite les personnes à s'interroger, donne un cadre méthodologique, suscite les rencontres, crée du lien, permet l'échange des idées, s'entoure de l'expertise nécessaire dans la proposition de ses formations.



Accueil individuel

Vous souhaitez avoir un regard expérimenté sur votre projet agricole, venez rencontrer l'animatrice de l'ADEAR 37

- pour explorer votre projet ;
- pour identifier vos besoins ;
- pour aborder des pistes pour le faire évoluer.

Sur rendez-vous - Gratuit
Une heure avec l'animatrice de l'ADEAR 37

Accompagnement personnalisé :Le contrat d'accompagnement

*pour consolider votre projet
se compose de*

- 3 rendez-vous d'1h30 pour faire des points réguliers avec l'animatrice de l'ADEAR ;
- un accompagnement à la recherche de foncier : l'aide à la rédaction et la publication de l'annonce sur nos sites ;
- l'accès à la plateforme juridique de l'ARDEAR et à la bibliothèque d'InPACT 37 ;
- 4 temps collectifs de trois heures sur les questions de dimensionnement, d'accès au foncier, de commercialisation ;
- la possibilité d'aller en stage sur des fermes avec une convention de l'ADEAR 37 : 2 mois maximum.

Coût : 200 euros

Accompagnement collectif "De l'Idée au Projet"

Six journées réparties sur 2 à 3 mois sur des fermes de paysans et paysannes en activités. *Dispositif pris en charge dans le cadre du contrat d'accompagnement*

Les thèmes abordés en collectifs sont :

le parcours à l'installation

L'accès au foncier,

le chiffrage du projet,

les statuts,

l'ancrage territoriale

La commercialisation

...





Avec la CIAP Centre-Val de Loire

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne propose un dispositif d'accompagnement à l'installation progressive.****

Le stage paysan créatif

Une année de test pour consolider son projet d'installation et s'ancre sur le territoire :

- *immersion sur une ou plusieurs fermes ;*
- *six sessions de formation collective de trois jours itinérantes en Région Centre-Val de Loire ;*
- *suivi individuel.*

Commence en janvier et septembre de chaque année.

Statut de la formation professionnelle, les stagiaires sont indemnisés par Pôle emploi ou la région Centre- Val de Loire.

Participation demandée : 50 euros

S'adresse en priorité à des personnes qui ont une formation agricole, identifié leur futur territoire d'installation, passé au moins un mois sur une ferme et signé le contrat d'accompagnement avec l'ADEAR.

Le Groupe d'Appui Local

Son rôle est de vous épauler dans le démarrage de votre réflexion, de faciliter votre accueil dans le territoire.

Composé de personnes ressources, il comprend au minimum un tuteur. Il se met en place lors du démarrage du stage paysan créatif.

Le portage temporaire

permet l'hébergement juridique, administratif et comptable de l'activité agricole naissante. Vous pourrez ainsi développer votre activité en situation réelle.

Des formations complémentaires sont organisées tout au long de l'année :

- Chiffrer son projet
- S'associer en agriculture
- Pratiquer l'agriculture paysanne dans un cadre collectif et coopératif
- le tracteur pour les nuls

Pour connaître le calendrier de nos formations et événements, vous pouvez consulter notre page sur le site d'InPACT 37 et vous inscrire à la lettre d'information.



ADEAR 37

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

installation@adear37.org

contact@adear37.org / 09 66 89 52 16

17 allée de la Gaudinière, 37000 Tours

